

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**

-00000-

L'an Deux Mille Vingt et Un le 21 décembre à Dix-Huit Heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation: 08/12/2021

Place de la Mairie 63190 LEZOUX Tel: 04 73 73 11 51 siaepdorealiier@orange.fr

Nombres de Membres :

présents :

en exercice: 16

13 votants:

REÇU à la SOUS-PREFECTURE 2 3 DEC. 2021 de THIERS

PRESENTS: MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.

MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F. MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S., MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,

MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS: MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L. M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

## OBJET: Tarifs Hors taxes applicables au 01/01/2022

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

Vu l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au budget général (le budget annexe du service d'eau potable doit être équilibré en recettes et en dépenses).

Vu l'article L2224-12-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la facturation de toute fourniture d'eau potable,

Vu l'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au pourcentage part fixe/part variable et zone de répartition des eaux,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées,

CONSIDERANT l'augmentation déjà subie des couts de l'énergie et des matières premières – pétrole, acier, laiton, fonte, plastiques et autres matériaux indispensables au fonctionnement du service du syndicat

et

CONSIDERANT les dernières prévisions d'inflation alarmistes de la Banque centrale européenne qui prévoit un taux d'inflation pouvant atteindre 3.2 % en 2022, mais qui prédisait une hausse des prix pour 2022 comprise entre 2.2% et 1.7% début décembre.

Le syndicat Dore-Allier propose une augmentation de ses tarifs de 1.9% - soit pour l'exemple, 2 centimes de coût supplémentaire par m3.

Le Président rappelle au Comité syndical qu'il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux et ce avant le début de la période de consommation,

		MONTANT	
		HT	TTC
EAU			110
M3 de 1 à 200 m3		1.19 €	
de 201 à 1 000 m3		1.01 €	
de 1 001 à 10 000 m3		0.92 €	
plus de 10 000 m3	en anderen der entre d	0.87 €	
Redevance pollution		0.23 €	CONTRACTOR OF THE STATE OF THE
Redevance prélèvement		0.042 €	
TARIF TTC			
sur base de 1 à 200 m3		1.54 €	
ABONNEMENT			
Abonnement primaire		44.65 €	47.11 €
Abonnement secondaire		28.70 €	30.28 €
TRAVAUX		1 1 tors	325 5 7 1 1
Branchement	Ø 19/25	1 300.61 €	1 560.74 €
Branchement	Ø 26/32	1 734.49 €	2 081.39 €
Branchement	Ø 40	1 734.49 €	2 081.39 €
Branchement	Ø 50	2 196.61 €	2 635.94 €
Tranchée	en ml	67.63 €	81.15 €
Tarif horaire tractopelle		48.90 €	58.68€
MATERIEL			
Regard renforcé		76.72 €	92.06€
Remplacement compteur gelé	sans TE Ø15	134.94 €	161.92 €
Remplacement compteur gelé	avec TE Ø15	199.13 €	238.95 €
Canalisations en ml	Ø 19/25	6.97 €	8.36 €
Canalisations en ml	Ø 26/32	7.88 €	9.46 €
Canalisations en ml	Ø 33/40	10.51 €	12.61 €
Canalisations en ml	Ø 42/50	13.50 €	16.20 €
Canalisations en ml	Ø 53/63	16.68 €	20.01 €
Canalisations en ml	Ø 63/75	20.11 €	24.14 €
Canalisations en ml	Ø 75/90	28.17 €	33.80 €
Canalisations en ml	Ø 98/110	31.57 €	37.89 €
	7 - 0   2 - 0		07.00
FRAIS DE MISE EN SERVICE &		1	
MAIN D'ŒUVRE			
Branchement neuf		43.70 €	46.10€
Lotissement		80.11 €	84.52 €
	Frais de mise en service	43.70 €	46.10€
	Forfait de déplacement	36.41 €	43.69 €
Formatura/auvertura branchamant		72.02.6	76.04.6
Fermeture/ouverture branchement		72.83 €	76.84 €
Forfait déplacement		36.41 €	43.69 €
Main d'œuvre horaire		36.41 €	43.69 €
Suppression définitive		79.73 €	84.11 €
Pénalité pour prise d'eau sans autorisation		416.67 €	500.00€

En conséquence, il est proposé ce qui suit :

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité, l'ensemble de ces dispositions.

Fait et délibère, les mêmes Jour, mois et an que ci-dessus

Le Président, MAZELIER-Vincent

Certifié exécutoire

2 3 DEC. 2021 Reçu en sous-préfecture le : Publié le : 2 4

2 \$ 150 2000 2 \$ 150 2000

